Recommandation de sécurité No. 97

Date de la publication	22.09.2016
No. reg. du rapport final	2015022001
Déficit de sécurité	Le 20 février 2015, peu après 6 h 40, près de la sortie en direction de Schaffhouse, un train Interregio est entré en collision latérale avec un RER. La collision est due au fait que le mécanicien du RER a été induit en erreur et a démarré en dépit du signal fermé. L'enquête a permis d'identifier notamment la cause suivante : le type de collaboration dans la cabine de conduite, qui a donné l'illusion d'un contrôle réciproque, n'a pas permis d'identifier l'erreur à temps. L'enquête a identifié les facteurs suivants ayant contribué à l'accident : – La présence fortuite et simultanée de positions de signaux que le personnel de locomotive concerné a rapporté à tort au train qu'il conduisait. – La pression du temps que les mécaniciens s'étaient imposée. Les personnes concernées n'avaient pas assez conscience de l'influence que les unes exercent sur les autres lorsqu'elles collaborent dans la cabine de conduite. Le mécanicien du RER a mis en marche la locomotive alors que le mécanicien en formation n'était pas prêt au départ. Le mécanicien en formation a quittancé les annonces du mécanicien afin de ne pas retarder le départ. Toutes les personnes concernées n'étaient pas prêtes au départ. Le SESE pense que ce type de collaboration adopté dans cet accident n'était pas un cas isolé et qu'il illustre un problème largement répandu qui devrait être résolu par une formation et une sensibilisation adéquates des personnes concernées.
Recommandation de sécurité	L'OFT devrait se préoccuper davantage des questions liées au facteur humain et faire en sorte qu'un concept de formation en matière de collaboration dans la cabine de conduite soit élaboré pour toutes les personnes concernées. Ce concept devrait inclure des thèmes comme la communication verbale et non verbale, l'influence des rapports hiérarchiques, du niveau de formation et de l'expérience.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre. L'OFT relève qu'il collabore depuis 2013 avec la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse dans le cadre du mandat d'appoint « Human Factors ». Divers travaux fondamentaux ont été réalisés ou sont en train de l'être en vue d'une éventuelle réglementation officielle. La problématique des « Human Factors » est donc traitée en priorité et de manière adéquate. Dans le cadre de la collaboration avec les organes spécialisés concernés, l'OFT examinera si des mesures s'imposent en

	lien avec des questions comme la communication verbale et non verbale, l'influence des rapports hiérarchiques, du niveau de formation et de l'expérience. Si nécessaire, il demandera aussi aux entreprises ferroviaires de tenir compte de manière adéquate des résultats de ses travaux (par ex. en organisant des cours de formation continue à l'intention des examinateurs. Par ailleurs, l'OFT examinera comment cette problématique, en particulier les concepts de formation, pourront être mieux intégrés dans son activité de surveillance.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch